



POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROGRAMMES ET PÉDAGOGIE

LA CORPORATION DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS DE NIPISSING OUEST

Politique

Les objectifs et les approches préconisés dans l'énoncé de programme et pédagogie sont mis en œuvre dans chaque centre de garde, chaque service de garde en milieu familial et chaque programme que nous supervisons.

Afin d'assurer que les énoncés de programme et pédagogie décrits dans le présent document soient mis en œuvre, les employées et employés, les pourvoyeuses et pourvoyeurs, les étudiantes et étudiants ainsi que les bénévoles de la Corporation des services de garde d'enfants de Nipissing Ouest reçoivent une séance d'orientation lors de leur embauche ou placement, avant d'interagir avec les enfants. De plus, ces énoncés sont revus et signés une fois par année, et/ou à chaque fois que l'énoncé est modifié.

PHILOSOPHIE ET PROGRAMMATION

Principes :

**Notre vision de l'enfant est celle d'un être
compétent, capable, curieux, et plein de potentiel**

En 2017, le gouvernement de l'Ontario a publié le Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario qui énonce la vision suivante pour les programmes destinés aux enfants :

« Tous les enfants et toutes les familles ont accès à une vaste gamme de programmes et de services de haute qualité, inclusifs et abordables pour la garde d'enfants et la petite enfance, qui sont axés sur les enfants et les familles et qui contribuent à l'apprentissage, au développement et au bien-être des enfants. »

L'emphase est mise sur le processus d'apprentissage et non sur le résultat final.

L'enfant est au cœur de sa famille, du personnel, des pourvoyeuses et pourvoyeurs et de son environnement. Il est essentiel que chacune et chacun soit encouragé et engagé.

Les programmes pour la petite enfance jouent un rôle important dans l'apprentissage, le développement, la santé et le bien-être des enfants. La pédagogie est la compréhension de la façon dont se produit l'apprentissage et la théorie et la pratique qui soutiennent cette compréhension. Les enfants s'épanouissent dans des programmes où les adultes sont bienveillants et attentifs. Les enfants retirent davantage de bénéfices des programmes centrés sur l'apprentissage actif par l'exploration, le jeu et l'enquête.



Les enfants s'épanouissent dans les programmes où eux et leurs familles sont valorisés en tant que contributrices et contributeurs et participantes actives et participants actifs. Les relations que nous développons avec les enfants sont celles auxquelles est associé le degré le plus haut de responsabilité et de gratification. Pour donner suite aux observations des besoins et des intérêts des enfants et afin de favoriser le développement global (social, affectif, cognitif, moteur et langagier) de l'enfant, des activités sont initiées par l'adulte ou par l'enfant lui-même.

Le paragraphe 55(3) de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance autorise le ministère de l'Éducation à faire des déclarations de principes concernant la **programmation** et la **pédagogie** afin de nous guider dans l'élaboration d'une « programmation et une pédagogie de qualité qui soutient l'apprentissage et le développement des enfants ».

Nous devons :

- donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie et s'assurer que les parents savent qu'ils laissent leurs enfants en de bonnes mains;
- bâtir un réseau de services de garde intégré, d'excellente qualité et qui satisfait aux besoins de tous les enfants et leurs parents ou tuteurs ou tuteuses;
- renforcer la qualité des programmes pour la petite enfance en veillant à ce que les programmes soient centrés sur l'enfant et la famille;
- réfléchir, ressentir et agir de manière à être en lien avec l'environnement, les circonstances et, encore plus important, avec les enfants, les familles et les collègues;
- soutenir la pédagogie et le développement du curriculum ou programme d'apprentissage dans les programmes de la petite enfance;
- offrir quotidiennement des activités initiées par l'adulte ou l'enfant lui-même qui favorisent le développement global de l'enfant (social, affectif, cognitif, moteur et langagier);
- assurer que le programme d'apprentissage (le contenu) et la pédagogie (le comment) dans les milieux de la petite enfance soient façonnés par les points de vue des enfants, par le rôle des éducatrices et des éducateurs, des pourvoyeuses/pourvoyeurs, et des familles ainsi que par les relations entre eux;
- se concentrer sur ces relations dans le contexte des milieux de la petite enfance;
- assurer que les enfants grandissent et s'épanouissent en leur offrant à tous les jours des expériences qui leur permettront de développer leur sens d'appartenance, leur bien-être, leur engagement et leur expression.



Cadre de référence : Appartenance - Bien-être - Engagement - Expression

Le document ***Comment apprend-on?*** est notre cadre de référence commun en matière de programmation et de pédagogie. Il doit servir à orienter les programmes et la pédagogie des services de garde. Nos approches sont influencées par cette ressource d'apprentissage professionnelle qui nous oriente vers les connaissances de la recherche, de la théorie et de la pratique sur ce qui importe le plus pour les enfants.

Fondements	Objectifs concernant les enfants	Attentes concernant les programmes
Appartenance	Les enfants ont un sentiment d'appartenance lorsqu'ils sont associés aux autres et qu'ils contribuent au monde qui les entoure.	Les programmes de la petite enfance nourrissent des relations et des liens authentiques et bienveillants pour créer un sentiment d'appartenance parmi les enfants, entre eux et les adultes, ainsi qu'avec le monde qui les entoure.
Bien-être	Les enfants développent un sentiment d'identité, de santé et de bien-être.	Les programmes de la petite enfance favorisent le développement sain des enfants et les aident à renforcer le sentiment de leur identité.
Engagement	Les enfants sont des apprenantes actives et des apprenants actifs dont l'engagement leur permet d'explorer le monde avec leur corps, leur esprit et leurs sens.	Les programmes de la petite enfance créent des environnements et des expériences propices à l'engagement des enfants par l'exploration, par le jeu et par l'enquête de manière active, créative et motivante.
Expression	Les enfants sont des communicatrices et communicateurs capables, qui s'expriment de nombreuses façons.	Les programmes de la petite enfance facilitent la communication et l'expression sous toutes leurs formes.

Référence : *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance, p.23*



Objectifs

Les objectifs visant à orienter le programme et la pédagogie ainsi que les approches qui seront mises en œuvre découlent du Règlement de l'Ontario 137/15, 46(3) :

- a) Promouvoir et favoriser la santé, la sécurité, l'alimentation et le bien-être des enfants.
- b) Soutenir des interactions positives et réceptives entre les enfants, les parents, les fournisseurs de services de garde et le personnel.
- c) Encourager les enfants à interagir et à communiquer de façon positive, et soutenir leur capacité d'autorégulation.
- d) Favoriser l'exploration, le jeu et l'enquête chez l'enfant.
- e) Offrir des expériences conçues par les enfants et soutenues par les adultes.
- f) Planifier et créer un milieu d'apprentissage positif dans lequel l'apprentissage et le développement de chaque enfant seront soutenus.
- g) Incorporer tout au long de la journée des jeux d'intérieur et d'extérieur de même que des jeux actifs, des périodes de repos et des activités paisibles, et tenir compte des besoins individuels des enfants qui bénéficient de services de garde.
- h) Encourager la participation des parents et la communication continue avec eux sur le programme et leur enfant.
- i) Mobiliser les partenaires communautaires locaux et leur permettre de soutenir les enfants, leur famille et le personnel.
- j) Soutenir les membres du personnel et d'autres personnes qui interagissent avec les enfants en ce qui a trait au perfectionnement professionnel continu.
- k) Documenter et examiner l'impact des stratégies sur les enfants et leur famille.

Approches :

Nos approches pédagogiques sont influencées par les quatre fondements de l'apprentissage, soit *l'appartenance, le bien-être, l'engagement et l'expression*. Elles visent à travailler concrètement la réalisation des objectifs concernant les enfants et sont fondées sur la recherche, la théorie et la pratique. Ces approches doivent prévaloir :

- L'établissement de relations réceptives.
- L'apprentissage par l'exploration, le jeu et la curiosité.
- La participation des éducatrices et éducateurs comme co-apprenantes et co-apprenants.
- L'exploitation de l'environnement comme troisième enseignante ou enseignant.
- Le recours à la documentation pédagogique.
- Des pratiques réflexives et des enquêtes collaboratives.



Directives administratives

Instructions pertinentes :

L'énoncé de programme doit au minimum :

- S'encadrer avec les approches pédagogiques influencées par les quatre fondements de l'apprentissage, soit *l'appartenance, le bien-être, l'engagement et l'expression* tels que décrits dans le document : *Comment apprend-on?*
- Énoncer une vision qui supporte que les enfants soient compétents et capables.
- Établir au moins un objectif, mis par écrit, se rapportant aux alinéas a) à k) du paragraphe 46(3) Règlement de l'Ontario 137/15.
- Définir au moins une approche, mise par écrit, visant l'atteinte de chacun des objectifs se rapportant aux alinéas a) à k) du paragraphe 46(3) du Règlement de l'Ontario 137/15.
- Il y a des traces écrites indiquant que les parents, le personnel, les pourvoyeuses et pourvoyeurs, les étudiantes et étudiants ainsi que les bénévoles ont pris connaissance de l'énoncé de programme avant d'interagir avec les enfants, et que ces derniers ont revu ce dernier une fois par année et chaque fois que l'énoncé de programme est modifié.
- La documentation (scènes, illustré, photos...) montre comment les approches sont appliquées dans le cadre du programme.

Si une ou un membre du personnel, une ou un fournisseur, une ou un bénévole ou une étudiante ou un étudiant contrevient à l'énoncé du programme, un soutien et une formation supplémentaire seront fournis pour s'assurer que la personne comprend parfaitement les exigences.

Les infractions à l'énoncé du programme et les pratiques interdites seront traitées selon une séquence progressive d'actions (toujours en fonction de la gravité et du nombre d'infractions antérieures) :

- avertissement verbal
- lettre écrite
- suspension sans solde
- licenciement

Je _____, (employée ou employé, pourvoyeuse ou pourvoyeur, étudiante ou étudiant, bénévole) comprends et j'appuie la *Politique en matière de programmes et pédagogie* de la Corporation des services de garde d'enfants de Nipissing Ouest.

Signature : _____ Date : _____